Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260527-2705202610-DE

Ville de Briec

DÉPARTEMENT DU FI

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRIEC DE L'ODET

Séance du
27 Mai 2026

N°27.05.2026.10

OBJET :

Désignation du représentant sécurité incendie auprès de la Préfecture du Finistère

Date de convocation :
21 Mai 2026

Nombre de Conseillers :	
Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	4
Nombre de pouvoirs :	4

Vote :	
Pour :	29
Abstention :	0
Contre :	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mai à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FÉREC, Maire

Etaient présents : M FÉREC Thomas, Mme ZARADER Valérie, M LE MEN Bruno, Mme GUILLOU Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme ROCHETTE Juliette, M CAM LE NY Maël, Mme DUMOULIN Murielle, M LE SAUX Quentin, M PERROT Jean-Claude, Mme NOYON Claudine, M RÉCAMIER François, M GAKIERE Fabrice, M CLOAREC Jean-Paul, M BÉNÉAT Stéphane, M ALLAIN Frédéric, Mme MICHAUD Sabine, M DRÉAU Sylvain, Mme BOMANS Sandrine, Mme JEHANNO Pauline, Mme RIOU Marjorie, Mme DAO Aurélie, Mme LE BELLEC Joane, Mme KURNAZ Melisa, Mme MAO Steren.
Etaient absents excusés : M GESTIN Philippe, Mme COCOUAL Marie-Laure, M PETIT Frédéric, M KWIECINSKI Mathieu.
Pouvoirs :
M GESTIN Philippe donne pouvoir à M LE MEN Bruno
Mme COCOUAL Marie-Laure donne pouvoir à M GAKIERE Fabrice
M PETIT Frédéric donne pouvoir à Mme DUMOULIN Murielle
M KWIECINSKI Mathieu donne pouvoir à M LE SAUX Quentin.

Mme ZARADER Valérie a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée délibérante que conformément à Article L2121-33 du code général des collectivités locales (CGCT), Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes.
Cette désignation s'effectue à la suite de chaque renouvellement partiel ou total de l'assemblée délibérante pour la durée du mandat.
Il est proposé de désigner un membre titulaire et un membre suppléant sachant que le membre suppléant ne peut siéger et être présent à la séance qu'en l'absence du membre titulaire.

La loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers a instauré, au sein de chaque commune, la fonction de correspondant incendie et secours.

Cette fonction est exercée par un élu municipal et s'inscrit dans le cadre des dispositions du Code de la sécurité intérieure relatives à la sécurité civile.

Le correspondant incendie et secours a vocation à constituer un point de contact identifié entre la commune, les services de l'État et le service départemental d'incendie et de secours. Il contribue à l'information des élus et du conseil municipal en matière de prévention des risques, de sécurité civile et de protection des personnes, et participe au suivi des obligations communales dans ces domaines.
La désignation de ce représentant permet ainsi d'assurer la mise en œuvre, à l'échelle communale, des orientations nationales en matière de sécurité civile, dans le respect des compétences du maire et des autorités de l'État.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260527-2705202610-DE

Vu le Code général des collectivités locales, notamment son article L.2121-33
Vu la Loi n° 2021 1520 du 25 novembre 2021
Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment articles L.731 3 et D.731 14
Vu la proposition et l'avis favorable à l'unanimité de la commission solidaire du 4 mai 2026

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier te délibéré, décide à l'unanimité des membres, de désigner :
Titulaire : Jean-Claude Perrot
Suppléant : Quentin Le Saux

Fait et délibéré le 27 Mai 2026

Pour extrait conforme
Le Maire,
Thomas FÉREC

MAIRIE DE BRIEC de l'ODET
29510 (Finistère)